

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 4 juillet 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Blanchet, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Sadi
M. Duprey donnant pouvoir à M. Molossi
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul
M. Chabani donnant pouvoir à Mme Lagarde

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Taïbi, M. Monany



Délibération n° 04-07 du 4 juillet 2024

AVENANT 2024 À LA CONVENTION 2023 ET CONVENTION 2024 AVEC L'ASSOCIATION « VIVRE ET DEVENIR VILLEPINTE-SAINT-MICHEL »

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n°4-1 du 6 juillet 2023,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté conjoint de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France et du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis n°2020-39 en date du 05 mars 2020 autorisant la création d'une structure expérimentale de 40 places pour enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance,

Vu la convention 2023 en date du 11 juillet 2023 avec l'association Vivre et Devenir Villepinte Saint-Michel pour le fonctionnement de l'équipe mobile renforcée et de 10 places d'internat dont 1 place d'accueil séquentiel

Vu le contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2022-2024 entre l'État, l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France et le Département de la Seine Saint Denis précisant des objectifs communs dont l'augmentation du nombre de places en IME pour les enfants protégés

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE au titre de l'année 2024 une dotation d'un montant de 896 857,12 € à l'association « Vivre et Devenir Villepinte-Saint-Michel » pour le fonctionnement de son équipe mobile renforcée ainsi que la création de 10 places d'internat dont une place d'accueil séquentiel ;



- ALLOUE au titre de l'année 2024, le financement des frais de vêtue, d'argent de poche et de cadeaux des enfants accueillis d'un montant maximum de 15 128,40€ ;
- APPROUVE l'avenant 2024 à la convention 2023 à conclure avec l'association « Vivre et Devenir Villepinte-Saint-Michel », dont le projet ci-annexé ;
- APPROUVE la convention 2024 à conclure avec l'association « Vivre et Devenir Villepinte-Saint-Michel », dont le projet ci-annexé ;
- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdits avenant et convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.